

## RÈGLEMENT

---

A l'occasion du 8 Mars, journée internationale des droits des femmes et de son concours d'écriture dont le thème était la place des femmes dans le sport, les événements se poursuivent avec l'organisation d'Olympiades de l'égalité ouvertes à toutes et tous.

À cet effet, un règlement intérieur est mis en place afin de garantir la sécurité et le respect de tous et de toutes.

### ARTICLE 1 : DATES, HORAIRES, LIEU ET PRÉINSCRIPTION

Les Olympiades de l'égalité auront lieu les 9, 10 et 11 mai 2024 :

- Le jeudi 9 mai à l'ITEP du Coteau de 9h à 16h ;
- Le vendredi 10 mai sur le quai Jules Guesde puis au centre aquatique de 10h à 16h ;
- Le samedi 11 mai au gymnase Gosnat de 13h à 17h30 ;

L'inscription se fera via le lien suivant : <https://services-vitry94.fr/formulaires/olympiades-egalite/>

### ARTICLE 2 : ÉLIGIBILITÉ

Être âgé-e de 16 ans et plus, votre équipe doit être constituée de :

- 4 membres
- Obligatoire, la mixité des genres : 2 femmes et 2 hommes par équipe

### ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCÈS ET DE SANTÉ, ET RESPONSABILITÉ

Conditions d'accès : la participation est gratuite et les épreuves sont encadrées par des professionnel.les et des agent.es de la commune.

Conditions de santé : la pratique des épreuves physiques et sportives pour les personnes débutantes comme pour les confirmées nécessite une bonne condition physique.

Les participant-e-s doivent s'assurer de leur parfait état de santé (allergies alimentaires...). La ville de Vitry-sur-Seine décline toute responsabilité en cas de défaillance physique.

### ARTICLE 4 : LES ÉPREUVES

Les équipes inscrites participeront aux épreuves en présence de professionnel.les et d'agent.es de la Ville :

- 1ère épreuve : Biathlon archery
- 2ème épreuve : Triathlon
- 3ème épreuve : Tennis de table

### ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES POINTS

- Un système de points sera mis en place pour le classement des équipes.
- Pour les équipes gagnantes de l'épreuve du jour : une médaille par membre, les équipes gagnantes du classement général : une coupe par membre.

## ARTICLE 6 : RESPECT

Ce règlement engage chaque participant·e, organisé par la municipalité, à avoir un comportement et une attitude correcte.

De plus, l'organisation des épreuves implique que chaque participant·e soit acteur du bon déroulement de celles-ci : une réelle implication et motivation sont essentielles.

**La participation doit respecter OBLIGATOIREMENT les conditions suivantes :**

**le respect et la tolérance :**

- des lieux et du matériel
- des participants, du public, du voisinage
- du personnel encadrant des épreuves, des organisateurs
- du règlement et de l'engagement pris

**Il est à noter que les actes cités ci-dessous sont FORMELLEMENT INTERDITS :**

- le vol ou toute infraction répréhensible par la loi
- la consommation ou la détention de drogue ou d'alcool
- les violences sous toutes leurs formes
- les dégradations volontaires

## Charte de bonne conduite sportive

Proposition issue de la charte sportive du CNOSF afin de respecter dans les valeurs de partage, de plaisir, et éviter tous comportements anti-sportif et violent :

### L'ETHIQUE - L'ESPRIT SPORTIF ET LES VALEURS DU SPORT

1. Avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c'est :

Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques  
Être honnête, intègre et loyal  
Être solidaire, altruiste et fraternel  
Être tolérant.

1 Les valeurs fondamentales du sport sont :

Être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline  
De favoriser l'égalité des chances  
De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport  
De refuser toute forme de discrimination.  
L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.

### LA DEONTOLOGIE - LES DEVOIRS DES ACTEURS DU JEU : sportifs, pratiquants, arbitres

Se conformer aux règles du jeu.

Respecter tous les acteurs de la compétition :

partenaires, adversaires, arbitres et organisateurs

Se respecter soi-même.

Respecter les décisions de l'arbitre

S'interdire toute forme de violence et de tricherie

Être maître de soi en toutes circonstances

## ARTICLE 7 : EXCLUSION DU JEU

**Tout comportement inadapté se verra sanctionné par l'exclusion immédiate et définitive selon la gravité des faits.**

## ARTICLE 8 : RGPD (Règlement Général des Protections des Données)

Chaque participant·e déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à sa candidature.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Vitry-sur-Seine pour traitement administratif de l'événement. Elles sont conservées pendant 6 ans et sont destinées à la mairie de Vitry-sur-Seine.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service Informatique et Téléphonie de la mairie de Vitry-sur-Seine.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

**Conformément à la « Loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données », en signant ce dossier, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre d'être recontacté·e pour m'informer de la programmation des services municipaux de la ville de Vitry-sur-Seine.**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom, prénom et signature des participants :